

# ISSOIRE AVIATION

Société Anonyme au Capital de 100.000 Francs

ISSOIRE, le 23 MAI 1979

BULLETIN-SERVICE I.A. N° 10

Siège Social :

Aérodrome d'Issoire-le-Broc

B. P. n° 7 - 63501 ISSOIRE

Tél. (73) 89-01-54

Classement →

IMPERATIF

APPAREILS CONCERNES →

Tous avions WASSMER et CERVA équipés de volants de commande en KRALASTIC

DELAI D'APPLICATION →

Voir Texte

## I - Objet

Ce bulletin-service concerne l'inspection et le remplacement des volants de commande des places pilote et co-pilote de tous les avions des gammes WASSMER et CERVA équipés de volants en plastique moulé (volants en KRALASTIC) noir ou gris. Ce type de volant est représenté à la figure I. Ces volants ont été montés en série sur les avions WA 51, 52, 54, 42I et CE 43, 44 sous les références suivantes :

- 51.27.84 et 42I.27.43-I à partir de Juin 75 pour avions WA 51 et dérivés
- 42I.27.43-I pour avions 42I-235, 42I-250, CE 43, CE 44

Ils ont pu, par ailleurs, être montés en pièce de rechange sur avions du type WA 40 et dérivés. De nombreux cas de fissures du plastique de ces organes de commande de vol, conduisant même à des ruptures en vol, ont été signalés; en conséquence, procéder à leur inspection et leur remplacement par des volants métalliques comme mentionné au § 2 ci-dessous.

## 2 - Procédure

Inspecter soigneusement les volants en plastique pour rechercher des fissures pouvant apparaître dans les angles, autour des boulons de fixation, ou autour du tube support .

- 2.1 - Toute pièce fendue devra impérativement être remplacée par un volant nouveau modèle métallique à commander sous la référence mentionnée au paragraphe 3 ci-dessous.
- 2.2 - En cas de pièce non criquée, reconduire l'inspection à intervalles réguliers de 50 H. de vol jusqu'à la prochaine G.V. Au cours de la prochaine G.V. changement impératif des volants en plastique par des volants métalliques à commander sous la référence mentionnée au paragraphe 3 ci-dessous.

*S. Boulois*  
S<sup>e</sup> ISSOIRE AVIATION  
Ingénieur NAVIGABILITE,  
M<sup>r</sup> BOULNOIS

Approbation D.G.A.C.

27 juin 1979

Page  
I  
3

# ISSOIRE AVIATION

Société Anonyme au Capital de 100.000 Francs

ISSOIRE, le 23 MAI 1979

BULLETIN-SERVICE I.A. N° 10

Siège Social:

Aérodrome d'Issoire-le-Broc

B. P. n° 7 - 63501 ISSOIRE

Tél. (73) 89-01-54

Classement →

IMPERATIF

2.3 - NOTA : Les volants seront fournis avec la visserie nécessaire à leur montage sur les tubes de commande ainsi qu'un plan de montage.

### 3 - Références pour commandes

Les commandes sont à adresser au Service Pièces Détachées ISSOIRE-AVIATION B.P. N° 7 63501 ISSOIRE, et devront impérativement porter les références suivantes :

Volant ST. IA. 18.17

Voir figure 2 la silhouette de ces volants métalliques!

NOTA : Sans précision de quantité désirée, les kits de remplacement comporteront toujours 2 volants + visserie.

### 4 - Navigabilité

Mentionner l'application de cette modification sur le livret avion. (Modif. N° CE 43.3I)

Influence sur le centrage : Néant

# ISSOIRE AVIATION

Société Anonyme au Capital de 100.000 Francs

Siège Social:

Aérodrome d'Issoire-le-Broc

B. P. n° 7 - 63501 ISSOIRE

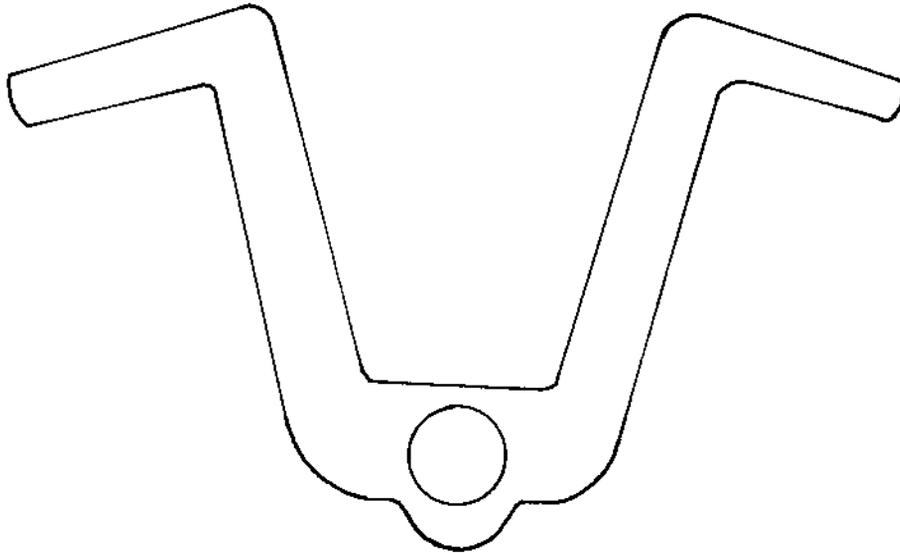
Tél. (73) 89-01-54

ISSOIRE, le 23.05.79 -

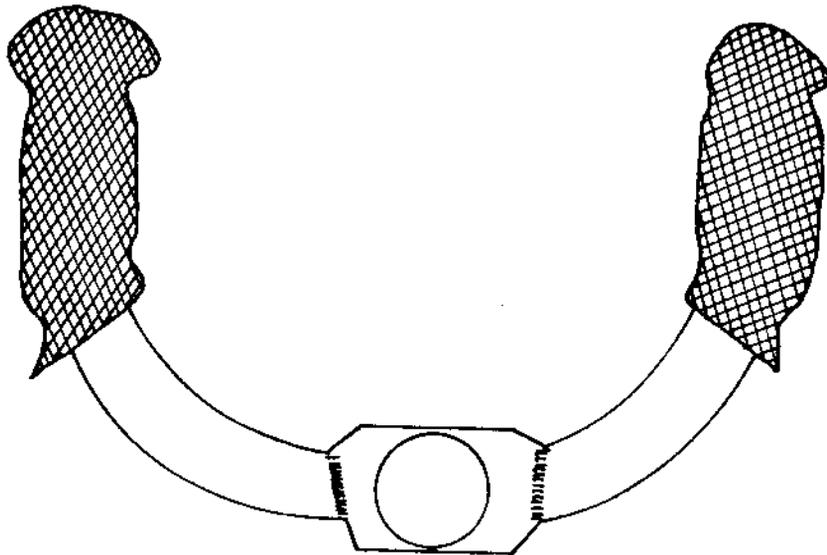
BULLETIN - SERVICE A N° 10

Classement →

IMPERATIF



- Figure 1: Volant en KRALASTIC -



- Figure 2: Volant nouveau modèle, métallique -